

## LES DÉCHÈTERIES SE MODERNISENT !



### Nouveau : Accès aux déchèteries par lecture des plaques d'immatriculation

#### ▶ LES AVANTAGES

- Fluidifier la circulation, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de dépose des déchets,
- Meilleure disponibilité des agents d'accueil pour accompagner et renseigner les usagers sur le tri,
- Simplifier la facturation pour les professionnels.

#### ▶ COMMENT CELA FONCTIONNE - T-IL ?



Quand vous arrivez à la déchèterie, une caméra lit votre plaque d'immatriculation, et autorise l'accès au véhicule s'il est enregistré dans la base de données.

Tous les usagers doivent donc **s'inscrire et enregistrer au préalable leurs véhicules**, en créant un compte pour leur foyer ou leur entreprise.

A chaque passage en déchèterie, un certain nombre de crédits sera déduit de vos droits d'accès annuel, en fonction de votre véhicule.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez accéder aux déchèteries qu'une première journée. Les jours suivants, l'accès en déchèterie vous sera refusé, vous serez contraint de faire demi-tour.

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR CE NOUVEAU DISPOSITIF ?**

Rendez-vous sur le site internet de votre collectivité



## MODALITÉS D'ACCÈS

Nombre de droits d'accès par compte/an

36

Droits d'accès consommés à chaque passage

Tarifs par passage si dépassement des droits d'accès

véhicule particulier (VP : champs J1 de votre carte grise)



-1

13€

véhicule utilitaire (CTTE : champs J1 de votre carte grise)



-2

26€

< 2 tonnes\*\*



-6

78€

> 2 et ≤ 2,75 tonnes\*\*



-9

117€

> 2,75 et ≤ 3,5 tonnes\*\*

\*\* PTAC - Champs F2 de votre carte grise

## EXEMPLE

Je n'ai inscrit qu'un véhicule pour mon foyer :

Mon véhicule est en catégorie VP, et je suis allé 16 fois en déchèterie depuis le début d'année. J'ai donc utilisé 16 droits sur 36 et il m'en reste 20 jusqu'au 31/12.

Si je rajoute un 2<sup>ème</sup> véhicule à mon compte qui est un CTTE de 2.5t :

Je vais en déchèterie avec ce véhicule, je suis décompté de 6 droits sur les 20 restants. Il me reste donc 14 droits d'accès. Quand j'ai consommé mes 36 droits, je serai facturé 13€ x le nombre de droits d'accès consommés supplémentaires (ex : 13€\*2=26€, 13€\*3=39€,...).



## COMMENT S'INSCRIRE ?

Deux possibilités pour vous inscrire :

Des pièces justificatives sont à fournir. Liste disponible sur le formulaire ou le site internet.

PAR INTERNET



Obligatoire pour les professionnels, et fortement recommandé pour les particuliers.

Lien disponible sur le site internet de votre collectivité.

La validation de vos véhicules se fera sous 72h ouvrées.

PAR COURRIER

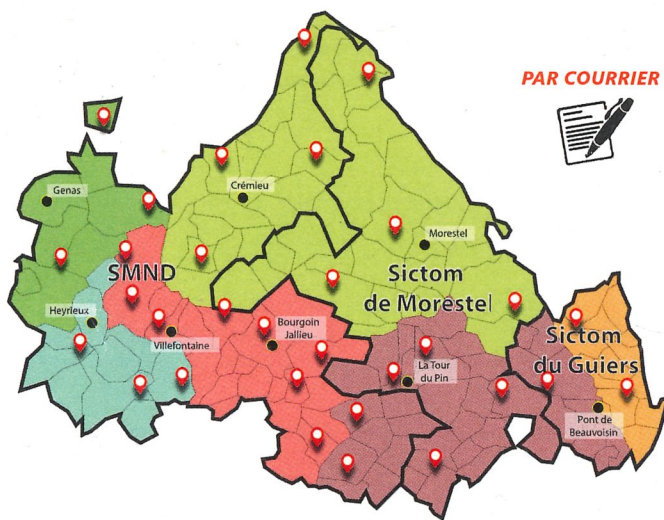


Formulaire d'inscription disponible en déchèterie à envoyer :

Par courrier postal, au syndicat dont vous dépendez.

Pour connaître votre syndicat et son adresse, merci de regarder la carte ci-contre.

Attention temps de validation du dossier plus long que l'inscription par internet.



📍 Déchèteries

● Communes

■ CC Est Lyonnais

■ CC Collines du Nord Dauphiné

■ CA Porte de l'Isère

■ CC Balcons du Dauphiné

■ CC Vals du Dauphiné

■ CC Val Guiers



1180, Chemin de Rajat BP 25  
38540 HEYRIEUX  
Tél. : 04 78 40 03 30  
contact@smnd.fr  
[www.smnd.fr](http://www.smnd.fr)



784, Chemin de la déchèterie  
38510 ARANDON - PASSINS  
Tél. : 04 74 80 10 14  
contact@sictom-morestel.com  
[www.sictom-morestel.com](http://www.sictom-morestel.com)



27 Avenue Gabriel Pravaz  
38480 PONT DE BEAUVOISIN  
Tél. : 04 76 93 54 98  
contact@sictom-guiers.fr  
[www.sictom-guiers.fr](http://www.sictom-guiers.fr)